

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Stéphane MANIN, maître de conférences

COORDONNATEURS Jean-François HAMON, psychologue, enseignant chercheur

INTERVENANTS

Jean-François BLONDEL, psychothérapeute, consultant en ressources humaines
Jacques BRANDIBAS, psychologue, docteur en psychologie
Thierry MALBERT, anthropologue
Yves REGNIER, psychologue, docteur en psychologie
Samuel FONTAINE, psychologue

PROGRAMME

1 - **Thérapies cognitives et cognitivo-comportementales.** Principes et modalités, indications. Schémas et scénarios de vie. Eléments de psychopathologie, nosographie. 32 heures. (Samuel FONTAINE, Philippe REGNIER)

2 - **Les relations parents enfants** : fonctions parentales, difficultés conséquences, famille monoparentale, divorces. La personnalité et son développement : du biologique au culturel ; les conflits entre valeurs lors de l'acculturation. 39 heures (Thierry MALBERT, Jacques BRANDIBAS)

3 - **Paramètres de la communication et analyse des relations.** Fondamentaux de l'écoute active et de l'écoute active structurée, de leur utilisation dans la thérapie individuelle des troubles de communication 65 heures (Jean Francis BLONDEL)

4 - **Stage pratique et évaluation 1** : pratique de l'écoute active structurée dans la thérapie individuelle des troubles de communication. 40 heures. (Jean Francis BLONDEL, Jean-François HAMON). Hébergement au sein d'une structure ⁽¹⁾

5 - **L'arbitrage des conflits interpersonnels** : paramètres, émergence du conflit, facteurs d'aggravation, protocole d'arbitrage et des échanges. La recherche de solution : logique des groupes, pièges, élaboration et contrôle des solutions au conflit. 42 heures. (Jean Francis BLONDEL)

6 - **Stage pratique et évaluation 2** : pratique intensive de l'arbitrage de conflits. 40 heures (Jean Francis BLONDEL). Hébergement au sein d'une structure ⁽¹⁾

PROCEDURE DE CANDIDATURE ET D'INSCRIPTION

FEVRIER

Le vendredi 15 février 2008
Information par voie de presse

Le lundi 18 février 2008

Retrait des dossiers
de candidature
> SUFP

MARS

Le jeudi 13 mars 2008
Réunion d'information
> Amphi Genevoux à 17h30

Entretien individuel: vendredi 14 mars 2008
> SUFP

Dépôt des dossiers: jeudi 20 mars 2008

A partir du mardi 25 mars 2008
Inscriptions administratives
> SUFP

Le vendredi 28 mars 2008
début des cours
> SUFP

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION

Frais de dossier :

20 €

- (par chèque ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'université de La Réunion)
- (par carte bancaire)

Droits spécifiques :

1- Individuel payant : 2600 € ⁽¹⁾

⁽¹⁾Frais d'hébergement en pension complète pour les 2 stages compris dans le coût de la formation

2- Convention employeur : 4000 € **

(non compris les frais d'inscription à la bibliothèque universitaire)

** Les candidats désirant bénéficier d'une prise en charge du coût de leur formation doivent entreprendre les démarches immédiatement de façon à disposer de leur titre de paiement lors de leur inscription définitive

Au-delà d'un délai de 10 jours après la signature du contrat de formation, la participation aux frais de formation est due à l'Université, même en cas d'abandon (art L 920 9 du code du travail – et – cass. Soc. 9 mars 94 n°1238 D)

PIECES A FOURNIR

• Pour la candidature

- une photocopie des diplômes avec présentation de l'original au service,
- un CV,
- une lettre de motivation,
- un justificatif de la couverture sociale,
- 2 photographies d'identité récentes portant, au dos, votre nom et la formation, (format CV)
- titre de paiement (frais de dossiers) de 20 euros à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de La Réunion
- attestation d'emploi et/ou bulletin de salaire ou attestation d'ANPE pour les usagers de la formation continue
- photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille.

• Pour l'inscription

- Titre de paiement : par carte bancaire, par chèque ou mandat cash à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de La Réunion ou attestation de prise en charge par l'employeur.

CLAUSES DE RESILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après le dépôt de leur dossier d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat.

Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

Les fiches décrivant la formation sont purement indicatives ; elles sont susceptibles d'être modifiées et de ce fait ne constituent pas des documents contractuels.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous au Service Universitaire de Formation Permanente (S.U.F.P.)



Service Universitaire de Formation Permanente
Université de La Réunion

Se créer un nouvel avenir

Campus Universitaire du Moufia
15, avenue René Cassin - BP 7151
97715 Saint-Denis cedex 9
Tél : 02 62 93 87 01
Fax : 02 62 93 87 00
info@sufp.re
site : www.sufp.re

Lundi au jeudi
de 9h00 à 12h00
et de 14h30 à 17h00
Le vendredi
de 9h00 à 12h00

Campus Universitaire du Tampon
117, rue du Général Ailleret
97430 Le Tampon
Tél : 02 62 57 95 54
Fax : 02 62 57 94 60
info@sufp.re
site : www.sufp.re

Lundi, mardi, jeudi de
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Le mercredi de 14h00 à 17h00
Et le vendredi de 9h00 à 12h00

La responsable du pôle consultant en formation reçoit les particuliers sur RDV et elle peut rendre visite, à leur demande, aux chefs d'entreprise ou à leurs responsables des ressources humaines



La formation permanente de l'université



UNIVERSITÉ DE
LA RÉUNION
S'ouvrir aux mondes

DIPLOME UNIVERSITAIRE ECOUTE, COMMUNICATION ET ARBITRAGE DES CONFLITS 2008 - 2009

VALIDATION	Diplôme universitaire (D.U.)
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	<p>1- Connaissance et maîtrise des paramètres de communication en entretien individuel ou lors d'arbitrage de différends ou de conflits.</p> <p>2- Ecouter, éclaircir et structurer le discours de l'interlocuteur pour agir sur les relations perturbées ou nocives, dans un contexte d'aide ou de thérapie individuelle.</p> <p>3- Savoir analyser, synthétiser les enjeux pour chacun lors de conflits interpersonnels, acquérir les compétences utiles pour assurer l'arbitrage en vue de restaurer le partenariat. Savoir aider lors de conflit relationnel (couples en détresse, relations parents enfants, affrontement au travail).</p> <p>4- Pertinence et limites d'intervention des thérapies relationnelles.</p>
PUBLIC	Psychologues, thérapeutes, médecins, membres de services sociaux directement confrontés à la souffrance relationnelle, éducateurs, enseignants, tout personnel devant fréquemment gérer des conflits et affrontements au contact du public, avocats, notaires, juges, cadres d'entreprise.
CONDITIONS D'ACCES ET PRE-REQUIS	Baccalauréat minimum (ou équivalent) exigé.
DUREE, DATES ET HORAIRES	258 heures de cours Cours le vendredi de 17h à 20h et le samedi de 8h à 17h. 1er stage pratique : du 23 au 27 juin 2008 2eme stage pratique : du 1 au 5 décembre 2008
METHODE	- Cours théoriques assortis d'exercices pratiques, et évaluation - Pratique de l'écoute active de l'écoute active structurée et de l'arbitrage par groupes de trois, avec implication personnelle de chaque participant. - Deux stages résidentiels de cinq jours pour la pratique intensive de l'écoute active structurée, puis de l'arbitrage de conflits, avec bilans individuels et évaluation
EFFECTIF	Groupe de 15 à 21 stagiaires.
LIEU	Au campus du moufia

Se créer un nouvel avenir